

RESSOURCES

Note de présentation

Comptes Administratifs 2020



Que dit la loi ?

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT issu de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexé au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation *brève et synthétique* restent à l'appréciation des collectivités territoriales.

Cette présentation sera disponible sur le site internet de la communauté de communes, après la séance du conseil communautaire du 8 avril 2021.

Cadre

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est issue des fusions du SICRA et des Communautés de Communes du Pays d'Argentat et du Canton de Saint Privat, et de l'extension aux communes de Bassignac le Bas, Camps Saint Mathurin Léobazel, Goulles, La Chapelle St Géraud, Mercoeur, Reygades, St Bonnet les Tours de Merle, St Julien le Pèlerin, Sexcles et St Bazile de la Roche.

Xaintrie Val' Dordogne regroupe 30 communes et représente près de 12 000 habitants. Elle est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire qu'elle perçoit le produit des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) ainsi que toute la contribution économique du territoire.

Au 1^{er} janvier 2021, le budget de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne se compose d'un budget principal et de trois budgets annexes (Ordures Ménagères, Zone d'Activités et Tours de Merle).

Il est par ailleurs précisé l'existence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui, s'il dispose de sa propre autonomie juridique et financière, constitue le bras armé de la communauté de communes pour l'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire.



Compte Administratif Budget Général



Le compte administratif 2020 présente une masse totale :

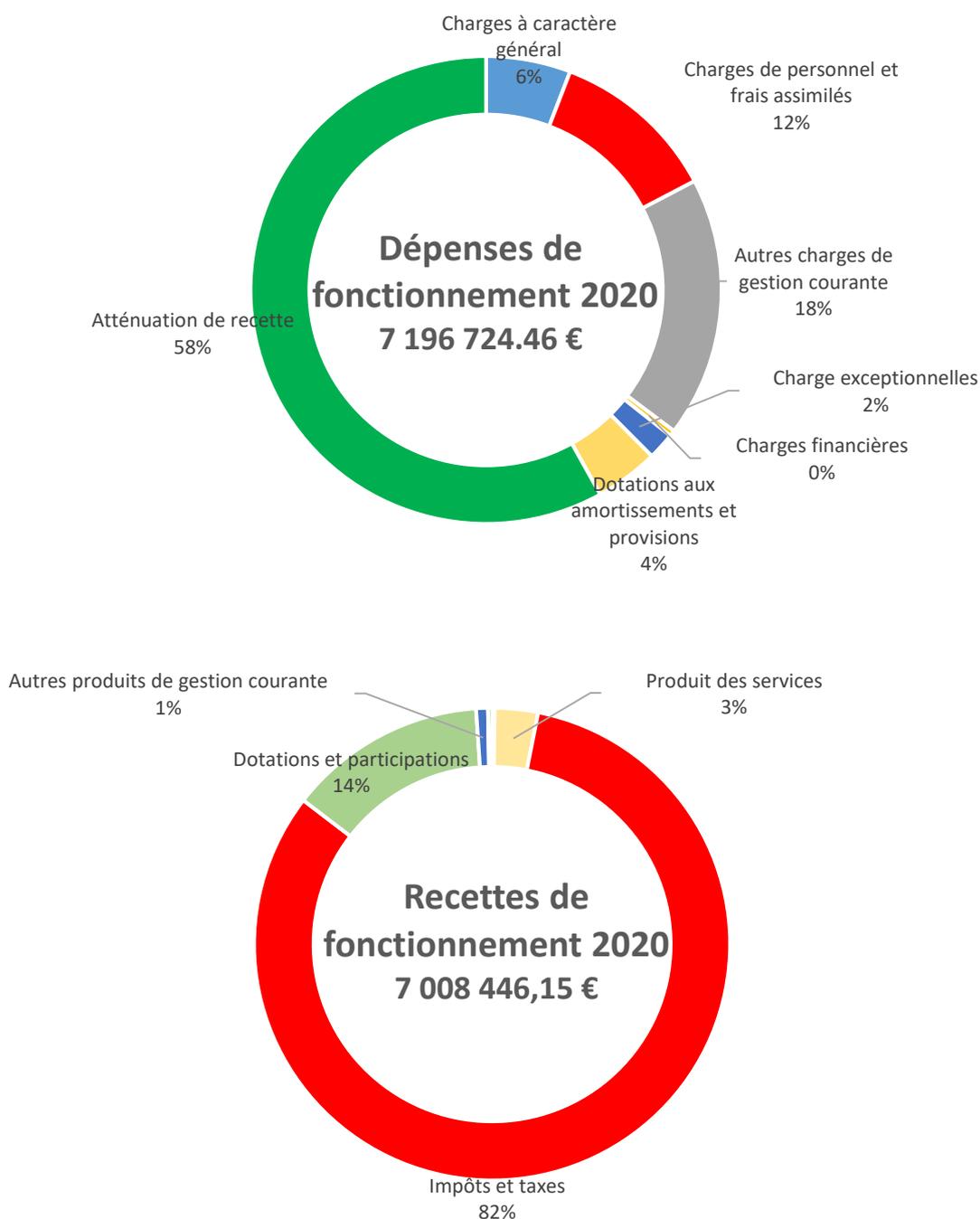
- en dépenses de 8 490 497,27 € dont 7 196 724,46 € en fonctionnement et 1 295 620,02 € en investissement.
- en recettes de 8 861 692,08 €, dont 7 008 446,15 € en fonctionnement et 1 853 245,93 € en investissement.

A ces masses totales, il convient d'y ajouter les reports :

- en section de fonctionnement, une recette de 699 466,92 €
- en section d'investissement, une dépense de 510 615,06 €

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont représenté, en 2020, un montant de 7 196 724,46 € contre 6 741 439,39 € au compte administratif 2019. Elles enregistrent donc une augmentation de 6,75% sur un an.

Répartition des dépenses par chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation en %
011 Charges à caractère général	372 212,21 €	418 348,47 €	12,40 %
012 Charges de personnel	811 875,95 €	825 957,37 €	1,73 %
65 Autres charges de gestion courante	1 158 973,49 €	1 296 537,60 €	11,87 %
66 Charges financières	31 858,25 €	29 217,25 €	-8,29 %
67 Charges exceptionnelles	65 478,58 €	134 474,62 €	105,37 %
68 Dotations aux amortissements	133 583,63 €	313 724,34 €	134,85 %
014 Atténuation de produits	4 167 457,28 €	4 178 464,81 €	0,26 %
Total dépenses de l'exercice	6 741 439,39 €	7 196 724,46 €	6,75 %

I.1.1 Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est le quatrième poste de dépenses du budget intercommunal, qui a augmenté de 12,40 % par rapport au CA 2019.

L'augmentation substantielle de ce chapitre s'explique principalement par :

- une augmentation des dépenses liées à la crise sanitaire du fait de l'achat de masques pour la population et de matériels de protection pour le personnel (gel, masques, plexiglas, ...) représentant un montant de 25 050,74 € ;
- un versement de 20 000 € à l'association des commerçants pour les bons d'achats qui ont été attribués au personnel suite à leur mobilisation pendant le 1^{er} confinement.
- Le paiement de diverses études lancées par XVD : étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour un montant de 77 737,50€ ou encore l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la DSP de la gabare (2 808 €). Les études ont représenté 80 842,09 € en 2020, contre 30 987,89 € en 2019.
- Le balisage et l'entretien des sentiers pédestres pour 21 942,72 € (17 454 € en 2019)

I.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, ainsi que les assurances du personnel. Il constitue le troisième poste de dépenses de l'intercommunalité. Ce chapitre est maîtrisé (augmentation de 1,73 % par rapport à l'exercice précédent). Durant cet exercice budgétaire, 9 avancements d'échelon et 4 avancements de grade ont été accordés.

I.1.3 Les atténuations de produits (014)

Les atténuations de produits constituent le premier poste de dépense de Xaintrie Val' Dordogne. Il est important de souligner qu'au sein de ce chapitre, les attributions de compensation versées aux communes représentent 94% des dépenses de ce chapitre (4 012 057,28€). Ce montant est stable par rapport à 2019 (+ 0,26 %).

1.1.4 Les autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses afférentes à ce chapitre augmentent de 11,87 % par rapport à 2019 pour les raisons suivantes :

- La subvention CIAS versée en 2020 a été de 580 000 €, contre 540 000 € en 2019.
- Suite à l'adoption du règlement d'aide aux entreprises en 2019, l'année 2020 constitue la première année de versement des subventions aux entreprises. De ce fait, 42 089,54 € ont été versées à 16 entreprises de Xaintrie Val' Dordogne en 2020.

Dans ce chapitre, les principaux postes sont :

- la subvention au CIAS : 580 000 €,
- la participation au SDIS : 271 776,34 €,
- la participation au PETR : 198 523,08 €,
- les indemnités des élus : 86 227,52 €
- la participation au Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA) : 50 800,84 €
- les subventions aux entreprises : 42 089,54 €
- les subventions aux associations pour les évènementiels : 7 000 €

1.1.5 Les charges financières (66)

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE). Il diminue de 8,28 % par rapport à 2019 en raison des écritures de contrepassation des ICNE 2019. Hors ICNE, il doit être noté une augmentation des intérêts des emprunts qui passent de 28 773,64 € en 2019 à 30 454,65 € en 2020.

1.1.6 Les charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre augmente de façon notable (105,37 % par rapport à 2019) pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de la subvention versée au budget annexe des ordures ménagères (passage de 65 000 € en 2019 à 80 000 € en 2020).
- Un versement d'une subvention de 30 672,50 € au budget annexe des Tours de Merle
- Un versement de la contribution « Dotation Fonds de Solidarité » à Initiative Nouvelle-Aquitaine pour 23 620 € (contribution à hauteur de 2 €/habitant pour des prêts à taux zéro aux entreprises) visant à accompagner les entreprises en difficulté en raison de la crise économique.

1.1.7 Les charges dotations aux amortissements (68)

Ce chapitre a considérablement augmenté (134,85 % par rapport à 2019) pour les raisons suivantes :

- L'année 2020 constitue la première année d'amortissement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) d'Argentat-sur-Dordogne (près de 80 000 €).
- Un rattrapage d'amortissement concernant des ouvrages de la médiathèque intercommunale (82 739 € en 2020 contre 46 867 en 2019)
- Le début d'amortissements de projets en cours de réalisation (SCoT-PLUiH, ...)

I.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent, en 2020, un montant de 7 008 446,15 €. Elles enregistrent donc une progression de 0,86 % par rapport au CA de l'année précédente.

Répartition des recettes par chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation en %
013 Atténuations de charges	18 474,30 €	11 730,37 €	-36,50 %
70 Produits des services	221 370,12 €	206 233,95 €	-6,84 %
73 Impôts et taxes	5 723 698,59 €	5 768 571,44 €	0,78 %
74 Dotations, subventions et participations	903 607,48 €	946 288,95 €	4,72 %
75 Autres produits de gestion courante	59 159,01 €	56 122,64 €	-5,13 %
77 Produits exceptionnels	22 563,49 €	19 498,80 €	-13,58 %
042 Opér d'ordre de transf entre sections			
Total dépenses de l'exercice	6 948 872,99 €	7 008 446,15 €	0,86 %

I.2.1. Les atténuations de charges (013)

Ici sont inscrits les remboursements des agents en maladie etc... Les remboursements ont moins été nombreux en raison d'un absentéisme moins élevé.

I.2.2. Les produits des services et du domaine (70)

Les recettes inscrites à ce chapitre sont en diminution de 6,84 % et revient à son niveau de 2018. Sur ce chapitre, sont encaissés le produit des régies médiathèque et théâtre. En raison de la crise sanitaire, aucune recette n'a été enregistrée pour les représentations du théâtre. Par ailleurs, la refacturation du personnel XVD au CIAS et au budget déchets est passé à 183 000 € en 2020 (contre 202 408 € en 2019).

I.2.3. Les impôts et taxes (73)

Ce chapitre bénéficie d'une hausse de 0,78 % due à une augmentation des bases. Pour autant, les taux sont restés inchangés.

I.2.4. Les dotations et participations (74)

Les crédits ici ouverts augmentent (+ 4,72 %) et correspondent aux dotations et aux compensations fiscales, versés par l'Etat.

I.2.5. Les autres produits de gestion courante (75)

Ce chapitre contient les recettes des revenus des immeubles et a diminué de 5,13 % en raison de la réduction des loyers facturés aux professionnels de la MSP pour les mois d'avril et mai 2020, liée à la perte d'activité due à la crise sanitaire.

Pour l'exercice 2020, le déficit de fonctionnement représente un montant de 188 278.31 €.

De manière synthétique, le déficit s'explique par :

1. Les effets de la crise du COVID-19 (+ 68 670,74 € de dépenses)
2. L'exercice effectif de la compétence GEMAPI (+ 50 800,84 € de dépenses)
3. Un décalage entre la réalisation de dépenses en 2020 et la perception de recettes qui n'interviendront qu'en 2021 (subventions des études OPAH-ORT, subventions FEDER pour l'accueil des nouveaux arrivants, ... qui représentent plus de 101 000 €)
4. Une augmentation exceptionnelle des amortissements en 2020 (+ 180 141 €). En 2021, les amortissements seront en recul de près de 76 000 €.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève ainsi à **511 188.61 €**.

II. La section d'investissement

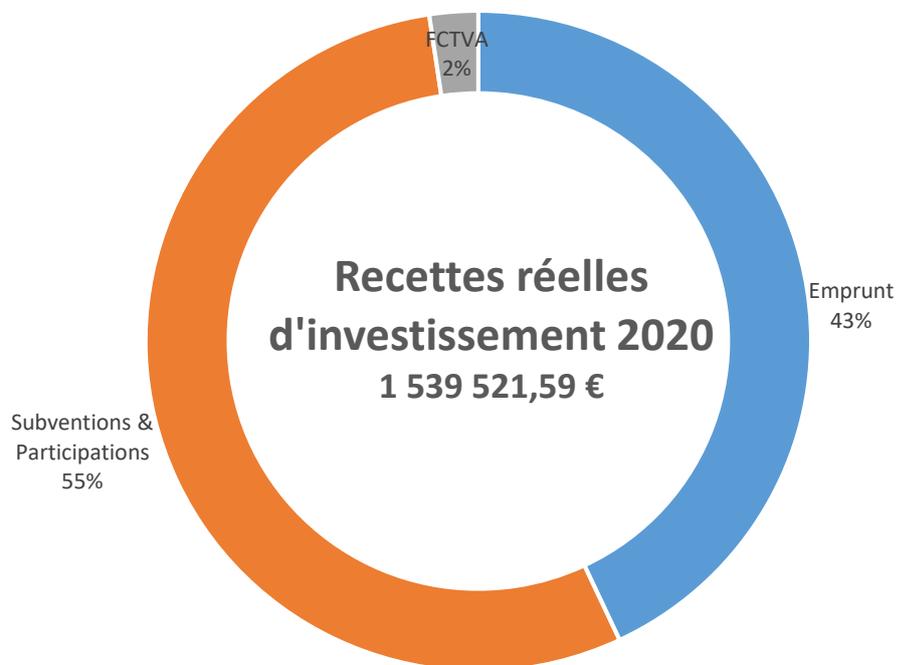
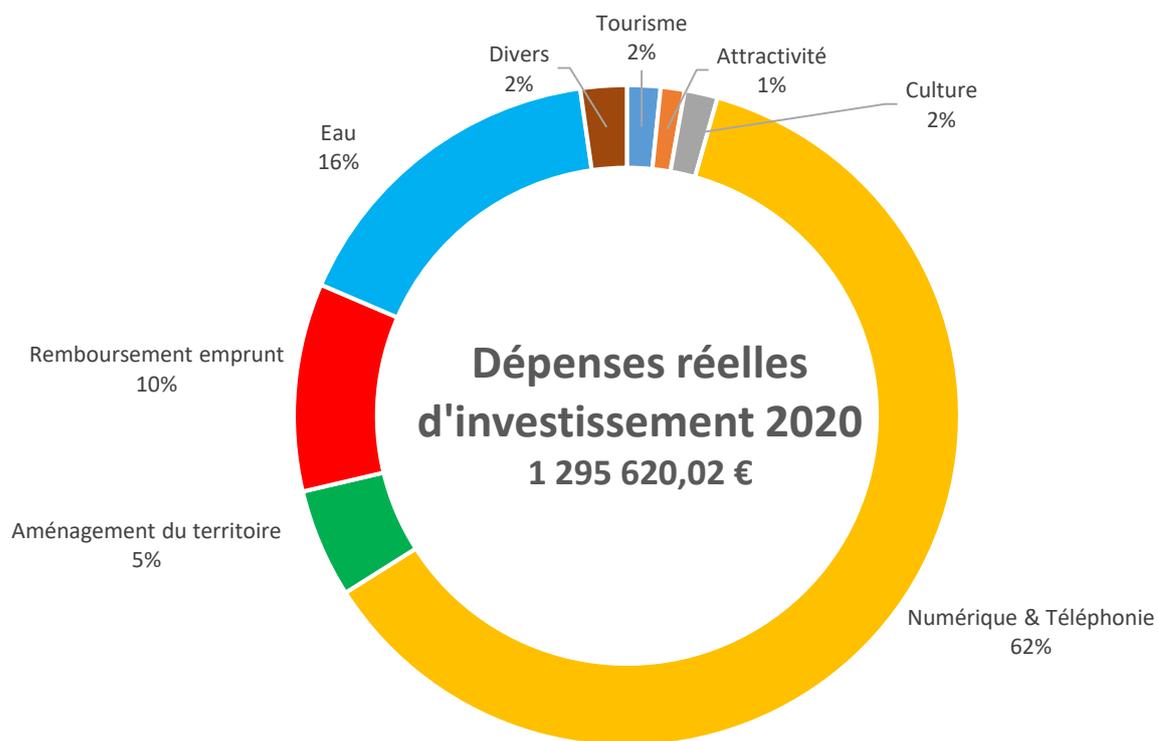
Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement représentent, en 2020, un montant de 1 295 620,02 € contre 1 537 757,12 € au compte administratif 2019. Elles enregistrent donc une diminution de 15,75 % par rapport au CA 2019.

Opération	Montant dépenses
Numérique & Téléphonie	
Programme 100 % fibre 2021	662 371,00 €
Pylône téléphonie mobile des Tours de Merle	135 853,20 €
Eau	
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	210 857,35 €
Remboursement des emprunts (capital)	
Remboursement du capital	131 724,59 €
Aménagement du Territoire	
SCoT / PLUi-H	68 797,12 €
Etudes préalables pôle sécurité	2 886,00 €
Tourisme	
Gabare	14 396,88 €
Création de bases VTT	6 622,90 €
Culture	
Médiathèque	20 816,47 €
Divers	
Renouvellement de bâches de chapiteaux	5 090,82 €
ZA Longour	1 612,90 €
Renouvellement équipements informatiques	380,59 €
Etudes siège intercommunal	19 072,08 €

Pour l'exercice 2020, l'excédent d'investissement représente un montant de 557 625.91 €.

Le montant de l'excédent d'investissement cumulé s'élève ainsi à **47 010.85 €**.





Compte Administratif Déchets

Le compte administratif 2020 présente une masse totale :

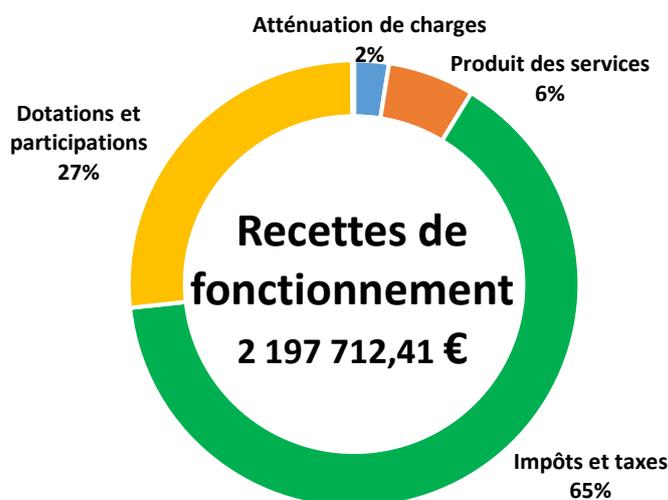
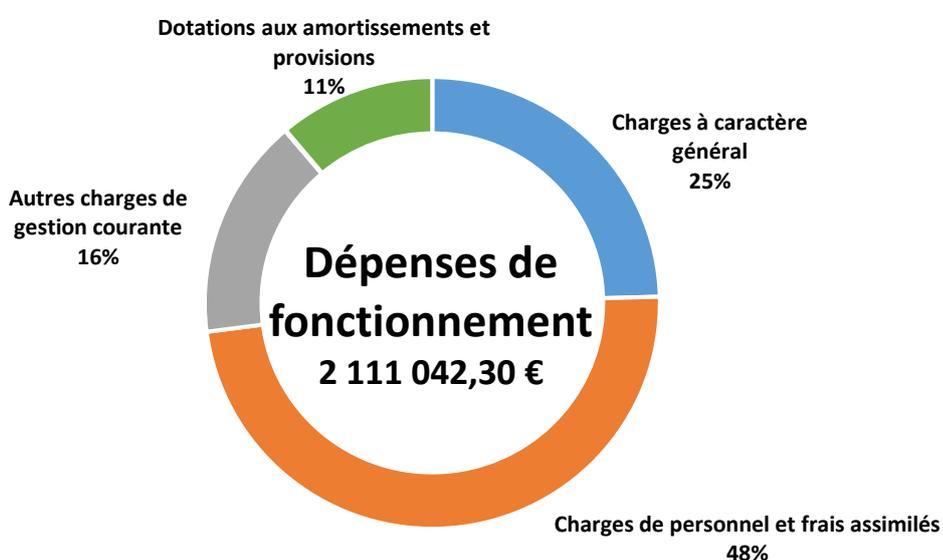
- en dépenses de 2 164 129.46 € dont 2 111 042,30 € en section de fonctionnement et 53 087.16 € en section d'investissement.
- en recettes de 2 461 355,15 €, dont 2 197 712,41 € en section de fonctionnement et 263 642.74 € en investissement.

A ces masses totales, il convient d'y ajouter les reports :

- en section de fonctionnement, une recette de 687 362.80 €
- en section d'investissement, une recette de 387 861.81 €

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont représenté, en 2020, un montant de 2 111 042,30 € contre 2 248 250,77 € au compte administratif 2019. Elles enregistrent donc une diminution de 6,10 % par rapport au réalisé de l'année précédente.

Répartition des dépenses par chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation en %
011 Charges à caractère général	630 996,42 €	518 571,68 €	- 17,82 %
012 Charges de personnel	1 067 689,96 €	1 021 541,66 €	- 4,32 %
65 Autres charges de gestion courante	325 905,06 €	334 546,30 €	2,65 %
66 Charges financières	- €	- €	
67 Charges exceptionnelles	1 649,19 €	1 200,00 €	- 27,24 %
68 Dotations aux amortissements	222 010,14 €	235 182,66 €	5,93 %
Total dépenses de l'exercice	2 248 250,77 €	2 111 042,30 €	- 6,10 %

I.1.1 Les charges à caractère général (011)

La diminution de ce chapitre de 17,84 % en 2020 par rapport au CA 2019 s'explique essentiellement par :

- Une diminution du poste « carburant » de 25 252,54 € par rapport à 2019, pour atteindre 105 508,22 €
- Aucun frais d'études en 2020, alors que le CA 2019 avait enregistré 21 046,80 €.
- Une diminution des dépenses de 24 789,07 € s'expliquant par une baisse du tonnage des encombrants incinérés (239,46 tonnes en 2020 contre 451,9 en 2019)
- Une diminution des dépenses de maintenance de 26 827,44 €. Des travaux de maintenance de la presse à balles du centre de tri pour 21 469,45 € et de chaîne de tri pour 10 186,80 € avaient été nécessaires en 2019.

I.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est en baisse de 4,32 % par rapport à l'exercice précédent et s'explique notamment par le départ en retraite de deux agents.

I.1.4 Les autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses afférentes à ce chapitre augmentent de 2,65 % en raison de la hausse du tonnage d'ordures ménagères envoyé à l'usine d'incinération de Rosiers d'Egletons (3 162 tonnes en 2019 contre 3 297 tonnes en 2020 soit une hausse de 4,27 % sur un an).

I.1.5 Les charges financières (66)

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts. Les dernières échéances ont été réglées en 2018. A partir de 2019, le budget annexe n'a plus d'emprunt.

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement en 2020 est de 2 197 712,41 € contre 2 186 397,11 € en 2019, soit une augmentation de 0,52 %.

Répartition des recettes par chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation en %
013 Atténuations de charges	43 724,86 €	54 636,77 €	24,96 %
70 Produits des services	122 946,96 €	136 589,87 €	11,10 %
73 Impôts et taxes	1 395 321,00 €	1 419 801,00 €	1,75 %
74 Dotations, subventions et participations	621 311,08 €	583 740,90 €	- 6,05%
76 Produits divers	- €	1,46 €	-
77 Produits exceptionnels	3 093,21 €	2 942,41 €	- 4,88%
Total dépenses de l'exercice	2 186 397,11 €	2 197 712,41 €	0,52 %

I.1.1 Les atténuations de charges (013)

Un remboursement de salaires d'un agent mis à la retraite pour invalidité (+ 10 010.21 €) explique cette augmentation de 24,96 % de ce chapitre.

I.1.2 Les produits des services et des domaines (70)

Les recettes inscrites à ce chapitre sont en augmentation de 11,10 % s'expliquant par une hausse des apports de déchets des entreprises en déchetterie (+ 9 394.22 €) et une hausse des dépôts de ferraille (+ 9 992.80 €). Sur ce chapitre, sont encaissés les produits des régies déchets, des locations « petit camion » et « benne » et les recettes émanant des redevances spéciales (entreprises et campings).

I.1.3 Impôts et taxes (73)

Le taux de TEOM a été maintenu en 2020 par rapport à celui de 2019 (taux de 11.85 %). L'augmentation s'explique par la revalorisation des bases.

I.1.4 Dotations, subventions et participations (74)

La diminution de ce chapitre s'explique principalement par la perte des recettes des communes liées aux campagnes de collecte d'encombrants et la diminution des recettes perçues du SYTTOM issu d'Eco-Emballages (en 2019 : 45 360 € – en 2020 : 13 714 €).

I.1.5 Les produits exceptionnels (77)

Les recettes de ce chapitre correspondent principalement aux remboursements de sinistre par GROUPAMA.

Pour l'exercice 2020, l'excédent de fonctionnement représente un montant de 86 670.11 €.

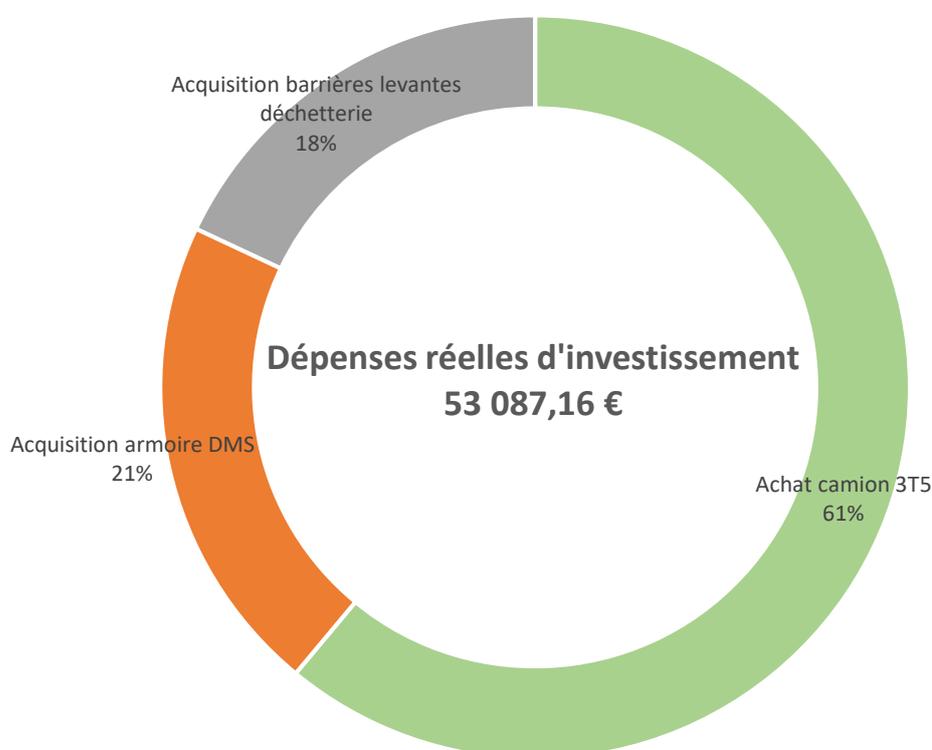
Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève ainsi à **774 032.91 €**.

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement représentent, en 2020, un montant de 53 087,16 € contre 192 711,90 € au budget 2019.

Les recettes d'investissement représentent, en 2020, un montant de 263 642,74 € contre 229 278,75 € au budget 2019. Elles enregistrent donc une hausse de 14,99 % par rapport au CA de l'année précédente.



Pour l'exercice 2020, l'excédent d'investissement représente un montant de 210 555,58 €.

Le montant de l'excédent d'investissement cumulé s'élève ainsi à **598 417,39 €**.



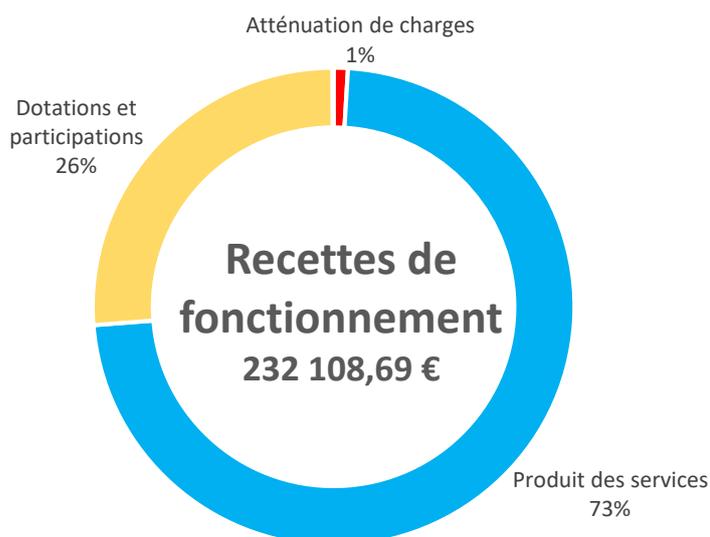
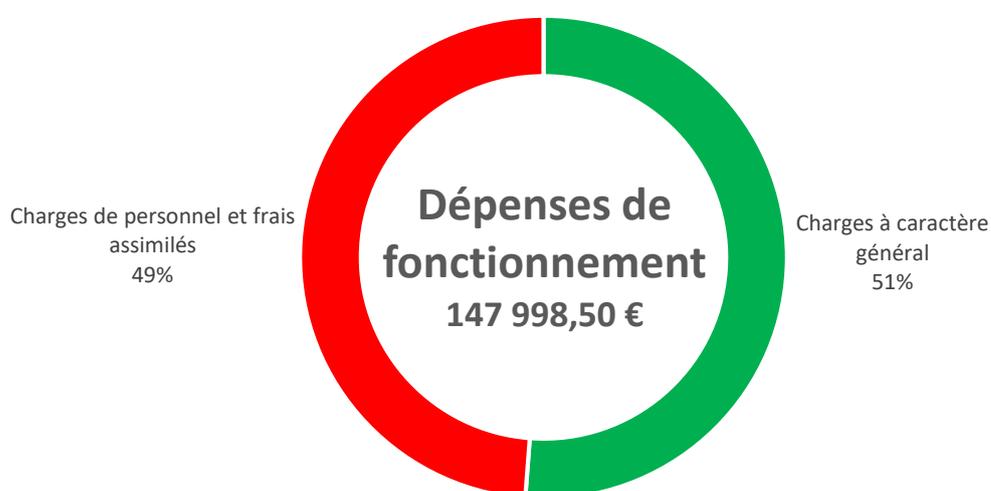
Compte Administratif Tours de Merle

Le compte administratif 2020 présente une masse totale :

- en dépenses de 193 581,91 € dont 147 998,50 € en section de fonctionnement et 45 583,41 € en section d'investissement.
- en recettes de 244 717,15 €, dont 232 108,69 € en section de fonctionnement et 12 608,46 € en investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont représenté, en 2020, un montant de 147 998,50 €. Dans la mesure où l'année 2020 constitue la première année d'exercice de la compétence de gestion des Tours de Merle, le compte administratif 2020 ne peut pas être comparé avec les exercices précédents (dans la mesure où il n'existait pas de budget annexe lorsque le site était géré par la commune de Saint-Geniez-ô-Merle).

Répartition des dépenses par chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation
011 Charges à caractère général		75 770,92 €	-
012 Charges de personnel		72 227,58 €	-
Total dépenses de l'exercice		147 998,50 €	-

1.1.1 Les charges à caractère général (011)

Les principes dépenses de ce chapitre sont :

- l'achat de prestations de service (23 340,80 €) tel que la prestation du cercle d'escrime qui est intervenu du 29 juillet au 20 août 2020 pour 19 055,00 €
- l'achat de fournitures (11 929,21 €) tels que les achats pour la boutique (figurines, épées....)
- Les dépenses en matière de publication et de communication (9 789,80 €)
- L'acquisition de livres représente un montant de 4 546,44 €
- Des achats d'alimentation pour un montant de 4 308,92 €.

1.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre comprend les dépenses de personnel affecté aux Tours de Merle, à savoir :

- Une secrétaire administrative à temps non-complet (25/35^{ème})
- Une médiatrice du patrimoine à temps non-complet (21/35^{ème})
- Un agent d'entretien du site (21/35^{ème})
- Des stagiaires guides-conférenciers (2 guides sur une période de 6 mois)
- Des saisonniers (4 saisonniers pour juillet-août)

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont représenté, en 2020, un montant de 232 108,69 €. Dans la mesure où l'année 2020 constitue la première année d'exercice de la compétence de gestion des Tours de Merle, le compte administratif 2020 ne peut pas être comparé avec les exercices précédents (dans la mesure où il n'existait pas de budget annexe lorsque le site était géré par la commune de Saint-Geniez-ô-Merle).

Répartition des recettes par chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation en %
013 Atténuations de charges		2 216,62 €	-
70 Produits des services		169 022,86 €	-
74 Dotations, subventions et participations		60 703,18 €	-
77 Produits exceptionnels		166,03 €	-
Total dépenses de l'exercice		232 108,69 €	-

I.1.2 Les atténuations de charges (013)

Ce remboursement, par la commune de Saint-Geniez-ô-Merle, concerne la reprise du compte épargne temps d'un agent.

I.1.2 Les produits des services et des domaines (70)

Les recettes inscrites à ce chapitre sont :

- 130 810,90 € de recettes de billetteries
- 38 211,96 € de recettes de la boutique

I.1.3 Dotations, subventions et participations (74)

Le détail concernant ce chapitre est :

- 30 672,50 € de subvention de fonctionnement de la communauté de communes.
- 30 000 € de subvention provenant de la commune de Saint-Geniez-ô-Merle. Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement dégagé en 2019 par la commune, affecté à la gestion du site des Tours de Merle.
- 30,68 € de FCTVA.

Pour l'exercice 2020, l'excédent de fonctionnement représente un montant de 84 110,19 €.

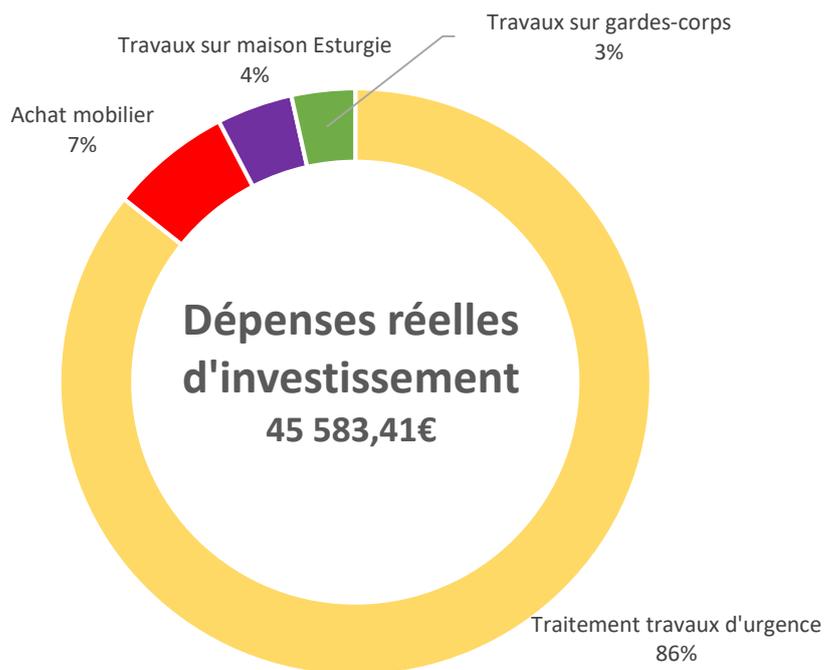
Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève ainsi à **84 110,19 €**.

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc...

Les dépenses d'investissement représentent, en 2020, un montant de 45 583,41 €.

Les recettes d'investissement représentent, en 2020, un montant de 12 608,46 €.



Pour l'exercice 2020, le déficit d'investissement représente un montant de 32 974.95 €.

Le montant du déficit d'investissement cumulé s'élève ainsi à **32 974.95 €**.



Xaintrie

Vallée de la Dordogne

Communauté de Communes



ma vie en Xaintrie
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr